

# Actualisation droit et procédure pénale – Préparons la rentrée !

Vendredi 28 juin 2024  
de 14h à 17h en visioconférence

eurojuris.fr

## Animé par :

### Géraldine GARCIA-LEPERCHEY

Vice-Présidente, conseillère Cour  
d'appel AIX-EN-PROVENCE

### Et Pascal ZECCHINI

Avocat au Barreau de Toulon, Clémence  
Avocats, Responsable de la commission  
de droit pénal

## Horaires :

14h – 17h

Soit 3 heures de formation en  
visioconférence

## Mode de suivi :

Cette formation sera proposée  
uniquement en visioconférence

## Spécialités / compétences :

Droit pénal

## Public visé

Avocats, juristes

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à  
tous les professionnels du droit en  
exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX  
EUROJURIS FRANCE  
82 avenue du Maine  
75014 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la  
certification Qualiopi pour les actions de  
formation. Cette formation peut donc  
être prise en charge par les organismes  
financeurs. Numéro de déclaration  
d'activité d'EUROJURIS France :  
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas  
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 26 avril au 15 juillet  
2024 – Version 1

## Programme du séminaire

**Objectifs :** Au terme de cette formation le participant saura traiter des dossiers en droit pénal, tant au niveau de l'enquête, de l'instruction, du jugement, de l'exécution et connaîtra les spécificités concernant les mineurs.

### *Programme pédagogique de la journée :*

## INTRODUCTION

- Loi du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation
- Loi de finance 2024 du 21 décembre 2023
- Evocation des dates d'entrée en vigueur (tableaux à remettre)
- Quelques mots sur des modifications / évolutions fonctionnelles ou organisationnelles
- Un mot sur l'enregistrement des audiences : Justice en France – F3 depuis oct. 22
- Evolutions jurisprudentielles dans chacun des aspects de la chaîne pénale

## I – ENQUETE

## II – INSTRUCTION

## III – JUGEMENT

## IV – EXECUTION / APPLICATION DES PEINES

## V – SPECIFICITES MINEURS / ETRANGERS

# Actualisation droit et procédure pénale – Préparons la rentrée !

Vendredi 28 juin 2024  
de 14h à 17h en visioconférence

eurojuris.fr

## Animé par :

### Géraldine GARCIA-LEPERCHEY

Vice-Présidente, conseillère Cour d'appel AIX-EN-PROVENCE

### Et Pascal ZECCHINI

Avocat au Barreau de Toulon, Clémence Avocats, Responsable de la commission de droit pénal

## Horaires :

14h – 17h

Soit 3 heures de formation en visioconférence

## Mode de suivi :

Cette formation sera proposée uniquement en visioconférence

## Spécialités / compétences :

Droit pénal

## Public visé

Avocats, juristes

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX  
EUROJURIS FRANCE  
82 avenue du Maine  
75014 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 26 avril au 15 juillet 2024 – Version 1

## Déroulé horaire de l'après-midi :

- 13h45 – 14h : Accueil des participants et vérifications techniques
- 14h-15h : Introduction et enquête
- 15h-16h : Instruction et jugement
- 16h-16h45 : Exécution / Application des peines / Spécificités mineurs et étrangers
- 16h45-17h : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

## Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

## Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

## Suivi en visioconférence

Cette formation se tiendra uniquement en visioconférence. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

## Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 228€ TTC soit 190€ HT
- Je souhaite participer au séminaire au tarif non Membre d'Eurojuris en visioconférence : 516€ TTC soit 430€ HT

Nom : ..... Prénom : .....

Cabinet - Société: ..... Profession : .....

N° INSEE : .....

## Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation, sinon la documentation sera adressée par courriel uniquement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.